



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
4 février 2013
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Onzième session

Bonn, 15-19 avril 2013

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des échanges avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents

Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la question thématique de la sécheresse, notamment la rareté de l'eau

Note du secrétariat

Résumé

Le présent projet de cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse¹ a été élaboré par le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il est largement inspiré des deux documents établis pour la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse: 1) *Document directif: Politiques nationales de gestion de la sécheresse*, et 2) *Document scientifique: Mesures recommandées pour une politique nationale de gestion de la sécheresse*, ainsi que des actes de la réunion d'experts qui s'est tenue les 14 et 15 juillet 2011, intitulés *Towards A Compendium on National Drought Policy* («Vers un recueil des politiques nationales en matière de sécheresse»).

Avec la décision 9/COP.10, le cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse fournit au secrétariat de la Convention des outils et des méthodes pour aider les pays parties à traiter les problèmes et préoccupations les plus graves en matière de sécheresse. Il a pour objectif primordial de promouvoir l'élaboration et l'adoption de mesures réduisant la vulnérabilité des sociétés face à la sécheresse, et vise à promouvoir également des politiques nationales permettant de faire face aux problèmes posés par la sécheresse dans les zones arides.

¹ Dans le présent document, le terme «sécheresse» comprend toujours la rareté de l'eau.

Le cadre directif a pour but d'aider les pays à relever ces défis en élaborant des politiques nationales de gestion de la sécheresse et un large éventail de lois, règlements et programmes nationaux s'y rapportant en vue d'appuyer et financer les initiatives visant à atténuer les effets de la sécheresse sur les êtres humains, les animaux, l'industrie, l'agriculture et l'environnement. Il permet au secrétariat d'interagir avec les décideurs des pays et de les inciter à élaborer et adopter des politiques de gestion de la sécheresse appropriées au niveau des pays.

Le cadre directif ne vise pas à fournir un contenu ni à recommander une position de principe bien précise. Les particularités des politiques nationales de gestion de la sécheresse sont du ressort du pays concerné, qui doit les élaborer avec la pleine participation de toutes les parties prenantes intéressées et touchées, en tenant compte des répercussions juridiques des politiques envisagées et de la nécessité de les faire cadrer avec celles d'autres secteurs.

Pour le secrétariat de la Convention, le cadre directif est donc principalement un moyen de promouvoir l'élaboration de politiques nationales de gestion de la sécheresse au niveau des pays, d'atténuer les effets de la sécheresse et de la pénurie d'eau sur la croissance économique, le bien-être des populations et l'équilibre de l'environnement. Il est prévu que, grâce à la mise en œuvre du cadre directif concernant la sécheresse et aux activités de plaidoyer en faveur d'une méthode et d'un processus participatifs de dialogue et de concertation pour relever les défis lancés par des sécheresses fréquentes et graves, des séries de décisions seront prises au niveau politique le plus élevé dans les pays touchés. Le processus permettrait de déterminer quels problèmes posés par la sécheresse seront abordés et comment ils le seront, à tous les niveaux.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–10	4
Mandat juridique pour l'élaboration d'un cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse (notamment la rareté de l'eau)	6–10	5
II. Bien-fondé de l'élaboration d'un cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse (notamment la rareté de l'eau)	11–30	6
A. Le problème.....	11–14	6
B. Analyse de la situation actuelle en matière de gestion de la sécheresse	15–16	6
C. Lacunes des politiques de gestion de la sécheresse	17–22	7
D. Possibilités de combler les lacunes des politiques de gestion de la sécheresse.....	23–30	8
III. Principales mesures d'intervention politique possibles: réagir de façon décisive à la sécheresse (y compris la rareté de l'eau)	31–49	9
Mesures décisives pour qu'une politique nationale de gestion de la sécheresse (notamment la rareté de l'eau) soit efficace	32–49	10
IV. Méthodes proposées pour faire le point et rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre	50	16
V. Conclusions.....	51–52	16
VI. Mesures proposées à l'intention des Parties.....	53–54	17
Annexe		
Compendium of drought management practices at national level from the High-level Meeting on National Drought Policy.....		20

I. Introduction

1. La sécheresse², comme la dégradation des terres et la désertification, aggrave la crise mondiale de l'eau, et il est impossible d'accroître l'approvisionnement en eau douce. Des sécheresses fréquentes et graves aboutissent à la baisse généralisée des nappes phréatiques, entraînant une grave pénurie d'eau et l'intrusion d'eau salée dans les nappes des zones côtières. Dans de nombreuses régions du monde, la sécurité de l'approvisionnement en eau, à l'instar de la sécurité alimentaire, est devenue une priorité nationale et régionale.

2. En partie à cause de ces sécheresses, un tiers de la population mondiale connaît depuis 1990 une pénurie d'eau qu'aggravent la désertification et la dégradation des terres. Alors que la population mondiale a largement dépassé les 7 milliards, ces sécheresses ont déjà conduit certains pays aux limites de leurs ressources en eau, leur faisant subir des pénuries d'eau croissantes. Si l'on s'en tient au scénario des changements climatiques qui a cours actuellement, combiné aux effets de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse, près de la moitié de la population mondiale vivra en 2030 dans des régions connaissant de graves pénuries d'eau³, notamment 75 à 250 millions de personnes en Afrique.

3. Parmi les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 164 pays situés dans et hors les zones arides sont touchés soit par la désertification, la dégradation des terres ou la sécheresse, soit par les trois phénomènes à la fois. Par ailleurs, les ressources en eau sont souvent parmi les premières à accuser les effets négatifs de ces phénomènes. Dans le contexte d'une augmentation exponentielle de la demande, il est évident que la pénurie d'eau est potentiellement porteuse de litiges et de conflits au sein des États et entre eux. Il existe en outre un lien étroit entre la sécheresse, l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la rareté de l'eau.

4. Les précipitations annuelles moyennes dans les zones arides de la planète sont déjà inférieures à 650 millimètres. En raison des effets des changements climatiques, la très grande variabilité dans le temps et l'espace de ces précipitations ne devrait pas s'atténuer, exposant ainsi des centaines de millions de personnes à des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses et inondations). En 2030, près des deux tiers de la population mondiale risquent d'être exposés à une aggravation des pénuries d'eau en conséquence de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.

5. Ces circonstances climatiques défavorables créent des conditions de vie désastreuses pour les populations pauvres. Selon les estimations, chaque personne absorbe entre 2 et 4 litres d'eau par jour. La plus grande partie de l'eau absorbée par la population se trouve dans la nourriture qu'elle consomme. Par exemple, il faut 15 000 litres d'eau pour produire 1 kilogramme de viande de bœuf, alors que 1 kilogramme de blé en nécessite 1 500 litres. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse contribuent à la crise mondiale de l'eau et, à mesure que la population augmente, notamment dans les zones arides, de plus en plus de personnes dépendent d'approvisionnements en eau douce sur des terres qui se dégradent. Face à des sécheresses fréquentes et graves, une telle situation est insoutenable à terme.

² Ibid.

³ Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. 2009. Troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau: L'eau dans un monde qui change. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/wwdr/wwdr3-2009/>.

Mandat juridique pour l'élaboration d'un cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse (notamment la rareté de l'eau)

6. Dans le programme de travail international sur la sécheresse et la rareté de l'eau, la Convention a un rôle décisif à jouer en convainquant les gouvernements d'intégrer des pratiques de gestion durable des terres et de l'eau dans les grands axes politiques nationaux en vue de parvenir à rendre les populations et les écosystèmes plus résilients face aux sécheresses.

7. L'article 10 de la Convention stipule que les programmes d'action nationaux doivent renforcer les capacités climatologiques, météorologiques et hydrologiques nationales et les moyens de lancer des alertes précoces de sécheresse et peuvent prévoir les mesures ci-après:

a) La création de systèmes d'alerte précoce, y compris d'installations locales et nationales et de systèmes communs aux niveaux sous-régional et régional, ainsi que de mécanismes pour aider les personnes déplacées pour des raisons écologiques, et/ou leur renforcement, selon qu'il convient;

b) Le renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse, y compris des plans d'intervention d'urgence aux niveaux local, national, sous-régional et régional, tenant compte à la fois des prévisions climatiques saisonnières et des prévisions d'une année à l'autre;

c) La mise en place et/ou le renforcement, selon qu'il convient, de systèmes de sécurité alimentaire, y compris d'installations d'entreposage et de commercialisation, en particulier en milieu rural;

d) L'élaboration de projets visant à promouvoir de nouveaux moyens d'existence susceptibles d'assurer des revenus dans les zones sujettes à la sécheresse; et

e) L'élaboration de programmes d'irrigation durables pour les cultures et l'élevage.

8. En outre, la Conférence des Parties, dans le paragraphe 6 de sa décision 8/COP.9, a prié le secrétariat d'établir pour les activités de plaidoyer des projets de cadres directifs portant sur des questions thématiques afin de remédier aux effets néfastes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, en ayant à l'esprit les approches tenant compte des sexospécificités, et d'informer régulièrement les pays touchés et les principales autres parties prenantes sur les procédures qui peuvent être utiles pour exécuter les programmes d'action.

9. À l'alinéa *a* du paragraphe 11 de sa décision 9/COP.10, la Conférence a également prié le Secrétaire exécutif de poursuivre l'élaboration d'un cadre directif pour les activités de plaidoyer sur la question thématique de la sécheresse, en consultation avec les correspondants nationaux, en prenant en compte les démarches sexospécifiques.

10. Dans la mise en œuvre du cadre directif concernant la sécheresse, le secrétariat de la Convention préconisera l'étude, l'élaboration et le financement de politiques nationales ciblées de lutte contre la sécheresse visant à atténuer les effets de la sécheresse au moyen de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux et de réseaux de programmes thématiques⁴, en se concentrant sur la gestion de la sécheresse et la gestion durable des terres. À cet effet, le cadre directif concernant la sécheresse servira à inciter les Parties à élaborer des politiques nationales de gestion de la sécheresse, à assurer la coordination des programmes de travail au niveau international, et à canaliser les ressources financières, institutionnelles et techniques disponibles de manière à optimiser les effets positifs de l'atténuation des conséquences de la sécheresse sur le terrain.

⁴ Décision 8/COP.9, par. 9.

II. Bien-fondé de l'élaboration d'un cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse (notamment la rareté de l'eau)

A. Le problème

11. Les sécheresses sont depuis très longtemps cause de souffrances et continuent de faire des ravages dans les écosystèmes et les sociétés, comme l'a montré la sécheresse récemment survenue dans la corne de l'Afrique et dans le Sahel. Les répercussions des crises récurrentes liées aux sécheresses dans le monde entier s'aggravent rapidement, de plus en plus de personnes étant touchées à chaque nouvel épisode de sécheresse dont la fréquence est en augmentation partout dans le monde, même dans les pays situés en dehors des zones arides.

12. Dans les pays en développement, la sécheresse accroît la vulnérabilité des populations locales. Les populations vulnérables n'ont qu'une capacité limitée à faire face à la sécheresse, en raison non seulement de l'augmentation de la fréquence des sécheresses, mais aussi de la précarité de leurs moyens d'existence, de l'amenuisement de leur base de ressources, de conflits liés aux ressources, de changements dans l'accès à la terre et à l'eau, et de répercussions d'autres traumatismes tels qu'inondations et épidémies.

13. La sécheresse a des répercussions importantes non seulement sur la vie humaine, mais aussi, de plus en plus, en termes de pertes économiques à court et à long terme. Parmi les secteurs fréquemment touchés par la sécheresse, on peut mentionner l'agriculture et donc la sécurité alimentaire, la production énergétique et industrielle, et l'environnement naturel, y compris la faune et la flore.

14. Aussi loin qu'on puisse prévoir, les changements climatiques risquent de modifier les cycles de sécheresse et d'augmenter la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui aggraverait encore les risques de pertes humaines et économiques. En conséquence, on prévoit qu'à l'avenir les sécheresses risquent d'attiser les violences intercommunautaires, les guerres civiles, voire les guerres entre nations.

B. Analyse de la situation actuelle en matière de gestion de la sécheresse

15. Bien qu'il soit largement admis que la sécheresse est une catastrophe naturelle larvée découlant de la variabilité naturelle du climat, la plupart des pays touchés n'ont pas de politique globale de gestion de l'eau et de la sécheresse visant à protéger de manière préventive les moyens de subsistance, les biens et l'environnement et à instaurer des pratiques d'utilisation des terres favorisant une résilience durable. Ces dernières années, compte tenu des changements climatiques, le monde entier s'est de plus en plus inquiété à l'idée que la fréquence et la gravité des sécheresses risquaient d'augmenter.

16. Dans la plupart des régions du monde, les réactions aux sécheresses suivent généralement un modèle de gestion de crise et sont connues pour être tardives, mal coordonnées et déstructurées. Par conséquent, les répercussions économiques, sociales et environnementales des sécheresses se sont considérablement aggravées dans le monde entier. Faute d'une politique nationale coordonnée de lutte contre la sécheresse comprenant une surveillance efficace et des systèmes d'alerte précoce en vue de fournir des renseignements aux décideurs en temps opportun, des procédures efficaces d'évaluation d'impact, des mesures préventives de gestion des risques, des plans de préparation visant à renforcer la capacité d'adaptation et des programmes d'intervention d'urgence efficaces visant à atténuer les effets de la sécheresse, les pays continueront de réagir aux épisodes

de sécheresse en termes de gestion de crise. En raison de leurs effets sociaux et économiques à long terme, les sécheresses sont de loin les plus funestes de toutes les catastrophes naturelles, et leur récurrence exige la mise en place à l'avenir de mesures par anticipation visant à parer à leurs conséquences.

C. Lacunes des politiques de gestion de la sécheresse

17. Malgré les épisodes de sécheresse qui se répètent tout au long de l'histoire de l'humanité et leurs graves répercussions sur différents secteurs socioéconomiques, les pays partout dans le monde, à l'exception de l'Australie, doivent encore faire des efforts concertés pour se doter de politiques nationales de gestion de la sécheresse. Les stratégies actuelles ont tendance à se limiter aux interventions a posteriori, et c'est ce type d'interventions, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, qui est le plus couramment appliqué aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Ces interventions consistent habituellement à apporter un secours sous la forme de programmes d'aide d'urgence visant à fournir aux victimes de la sécheresse (ou à ceux qui en subissent les conséquences les plus graves) des ressources financières ou d'autres types d'aide spécifiques tels que de la nourriture, des aliments pour le bétail ou de l'eau.

18. En général, une telle stratégie de réaction ne réduit pas la vulnérabilité des communautés touchées, car elle ne favorise ni la durabilité ni le renforcement des capacités. Les bénéficiaires de cette aide ne modifient pas leurs comportements ni ne sont encouragés à adopter les pratiques de gestion des ressources nécessaires au changement afin de recevoir de l'aide. Les communautés touchées ne sont pas systématiquement impliquées dans la conception des mesures de résilience à la sécheresse, et leur dépendance persistante à l'égard des secours fournis de l'extérieur en cas de sécheresse ne les encourage pas à l'autosuffisance. Elles ont besoin d'un renforcement de la prise de décisions au niveau local, d'une gouvernance participative et d'investissements prévisibles en vue de renforcer à long terme leurs capacités et leur résilience à la sécheresse.

19. La stratégie traditionnelle en matière de secours laisse également à désirer en ce qui concerne la rapidité avec laquelle l'aide est apportée. Celle-ci met souvent des semaines, voire des mois, à parvenir à ses destinataires, souvent après la période pendant laquelle elle aurait été le plus utile. Il convient de modifier en profondeur la façon dont les administrations locales et nationales réagissent et encouragent le changement face à la sécheresse, en particulier parmi les communautés vulnérables touchées.

20. Une deuxième stratégie, plus complexe, de lutte contre la sécheresse consiste à élaborer, grâce à la prévision, des programmes de prévention des effets ou de gestion des risques visant à réduire la vulnérabilité à la sécheresse et les effets qu'elle peut entraîner. Les mesures ainsi prises sont qualifiées de mesures d'atténuation et paraissent souvent moins flagrantes lorsqu'elles sont associées à la sécheresse car elles n'ont généralement pas d'effets structurels. Il s'agit notamment de la mise en place de systèmes complets d'alerte précoce; de l'amélioration des prévisions de sécheresses saisonnières; d'une augmentation de l'importance accordée à la collecte et la conservation de l'eau; de l'utilisation plus efficace des ressources en eaux souterraines; de la construction de réservoirs; de l'interconnexion de réseaux d'approvisionnement en eau entre communautés voisines; du recours à des mesures de planification des risques de sécheresse; du renforcement de la sensibilisation; et de la fourniture d'informations. Dans certains pays, une assurance sécheresse fait partie des programmes d'atténuation des effets de la sécheresse, ce à quoi il pourrait également être envisagé de recourir dans certaines conditions.

21. Un troisième type de stratégie d'intervention, qui gagne actuellement du terrain, consiste à élaborer et mettre en œuvre des plans et programmes de préparation comprenant des cadres organisationnels et des arrangements opérationnels établis en prévision des épisodes de sécheresse et maintenus en place entre ces épisodes par les gouvernements et autres parties prenantes. Cette stratégie vise à créer une plus grande capacité institutionnelle axée sur une meilleure coordination et une meilleure collaboration au sein des divers niveaux administratifs et entre ces niveaux ainsi que parmi les parties prenantes de la myriade d'organismes privés et d'organismes mixtes public-privé qui s'intéressent à la gestion de la sécheresse (par exemple les communautés locales, les gestionnaires de ressources naturelles, les services publics, l'agro-industrie, les organisations agricoles, les écoles et les universités).

22. Au niveau mondial, il existe des connaissances et un recueil des pratiques optimales (voir annexe I) en matière de stratégies de gestion de la sécheresse. Toutefois, étant donné que les coûts humains associés aux épisodes catastrophiques de sécheresse pourraient être en grande partie évités grâce à des interventions stratégiques appropriées, il conviendrait d'établir à tous les niveaux de plus larges mesures de gestion de la sécheresse et des compétences concomitantes adéquates qui globalement prennent au moins appui sur les trois stratégies décrites aux paragraphes 19 à 21.

D. Possibilités de combler les lacunes des politiques de gestion de la sécheresse

23. La faiblesse actuelle de la base des politiques de lutte contre les sécheresses et pénuries d'eau récurrentes favorise les interventions a posteriori. L'élaboration et l'adoption de politiques de gestion de la sécheresse permettront aux collectivités locales, aux gouvernements, au secteur privé, aux donateurs, au système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de modifier leur méthode de gestion des situations de sécheresse chronique et de remédier aux faiblesses actuelles de cette méthode, notamment le manque de coordination des mesures aux échelons national et local.

24. Une stratégie et une politique à long terme combinant des mesures à court terme (des interventions en cas de crise, par exemple la fourniture d'aide humanitaire), nécessaires pour sauver des vies humaines, avec des mesures de prévention des catastrophes et d'appui au relèvement et aux moyens de subsistance donneraient de meilleurs résultats. Il conviendrait de mettre l'accent sur le renforcement de la résilience, l'amélioration des moyens de subsistance et les transferts de technologie, ainsi que sur l'établissement d'une méthode systématique d'évaluation des conséquences des épisodes de la sécheresse, en intégrant des mesures de gestion de ces épisodes dans les grandes orientations et la structure de gouvernance de la Convention.

25. En particulier, l'élaboration et l'intégration de politiques nationales de gestion de la sécheresse devraient permettre aux intervenants d'agir systématiquement et en permanence, sans attendre que les effets de la sécheresse se manifestent sur le terrain. Ces politiques aideraient à s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et à réduire les risques au lieu de ne s'attacher qu'aux effets de la crise en cours, ce qui devrait accroître la résilience de la population aux effets de la sécheresse et sauver des vies tout en faisant progresser la réalisation d'autres objectifs de développement visant à améliorer et à faire durer le bien-être des personnes vulnérables ainsi que celui de la communauté dans son ensemble.

26. Le but des politiques nationales de gestion de la sécheresse est de renforcer les capacités des collectivités locales à faire face rationnellement et efficacement aux épisodes catastrophiques de sécheresse et les capacités d'adaptation des populations touchées en période de sécheresse, tant lorsque les ressources sont rares qu'en période d'abondance, ce qui devrait permettre aux dites populations d'exploiter les possibilités qui leur sont

offertes d'améliorer leurs moyens de subsistance. Ces politiques devraient donc, à long terme, renforcer la résilience des populations et réduire la nécessité pour les gouvernements, les donateurs et autres parties prenantes d'intervenir pour fournir une assistance en cas d'épisode catastrophique de sécheresse.

27. Lorsqu'ils élaborent et adoptent une politique de gestion de la sécheresse, les pays devraient rationaliser les facteurs contextuels tels que les pratiques, les capacités, les structures, les stratégies et les justifications qui influencent les mesures prises en réaction à la sécheresse. Ils devront en outre recenser les mécanismes, les systèmes, les fonctions et les institutions qu'il est nécessaire de renforcer, donner à leurs populations les moyens d'organiser et de consolider la résilience de leurs moyens de subsistance, et mettre en place des mesures plus adéquates et plus rapides à mettre en œuvre pour protéger lesdits moyens et sauver des vies en cas de futurs épisodes de sécheresse. Ces politiques de gestion de la sécheresse prévoient la poursuite de la mise en œuvre des interventions d'urgence, en particulier celles pour lesquelles le facteur temps est décisif.

28. Les politiques nationales de gestion de la sécheresse établiront un ensemble explicite de principes ou de directives opérationnelles régissant la gestion de la sécheresse et de ses effets. Elles seront cohérentes et adaptées aux zones touchées par des circonstances analogues, au fonctionnement des écosystèmes, aux groupes de population et aux secteurs économiques au niveau national, et conformes aux objectifs nationaux, régionaux et mondiaux de développement durable.

29. Les politiques nationales de gestion de la sécheresse (et de la rareté de l'eau) devront promouvoir des stratégies qui mettent l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de prévention des répercussions et de plans de préparation ainsi que de mesures visant à réduire le risque de sécheresse en établissant et consolidant la résilience des moyens de subsistance, en organisant des interventions plus rapides et mieux appropriées pour protéger les moyens de subsistance et la vie des populations, en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité et en gérant les risques associés aux épisodes de sécheresse plutôt qu'en traitant uniquement les crises en cours.

30. Les politiques nationales de gestion de la sécheresse ne sont pas isolées. Elles seront intégrées dans des initiatives nationales et internationales qu'elles compléteront, par exemple les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification, les politiques de gestion et d'atténuation des risques liés aux catastrophes, les politiques et plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que les pratiques, politiques et plans intégrés de gestion et de conservation des eaux et des sols. Ces stratégies coordonnées, conformes à la Convention et au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018), devraient renforcer la résilience des moyens de subsistance locaux, accroître la sécurité alimentaire, réduire la vulnérabilité des populations les plus pauvres et promouvoir la croissance économique au niveau local.

III. Principales mesures d'intervention politique possibles: réagir de façon décisive à la sécheresse (y compris la rareté de l'eau)

31. Une politique nationale de gestion de la sécheresse est indispensable pour réagir avec efficacité à la sécheresse. Pour être efficace, une telle politique doit permettre une réorientation qui contribue à sauver des vies et des moyens de subsistance dans les communautés touchées. Dans le même temps, un appui concerté apporté à l'élaboration de politiques efficaces de gestion de la sécheresse permettra à la communauté internationale et aux gouvernements nationaux de procéder à des changements importants dans la conduite à suivre aux niveaux mondial et national pour lutter contre la sécheresse.

Mesures décisives pour qu'une politique nationale de gestion de la sécheresse (notamment la rareté de l'eau) soit efficace

32. Les initiatives proposées ci-après sont considérées comme décisives pour qu'une politique nationale de gestion de la sécheresse débouche sur des interventions efficaces face à la sécheresse.

1. Passer des interventions en cas d'épisodes catastrophiques de sécheresse à une réduction des risques de sécheresse

33. Il est prévu que les politiques de gestion de la sécheresse mises en place par les pays appuieront leurs efforts en vue de réduire les risques de sécheresse, ce qui sauve dans l'ensemble un plus grand nombre de vies, plutôt que de poursuivre sur la voie des seules interventions en cas d'épisodes catastrophiques de sécheresse, lesquels se sont soldés à maintes reprises par plus de souffrances et de décès parmi la population. Les politiques de gestion de la sécheresse orienteront les efforts vers un renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et local afin que puissent être mis en place des programmes efficaces de préparation et d'atténuation dans les sociétés très vulnérables à la sécheresse et à d'autres catastrophes naturelles. Ces politiques ont pour objet de traiter les principales difficultés que rencontrent les pays touchés dans le contexte d'une réduction du risque de sécheresse, en mettant l'accent sur le développement économique et social des pays. Considérant que les pays touchés sont de plus en plus vulnérables à la sécheresse et que celle-ci met en péril leurs programmes de développement, les politiques nationales de gestion de la sécheresse permettront à ces pays de se concentrer dorénavant sur la réduction et la gestion des risques.

34. Les mesures proposées ci-après ont pour objet de faciliter le passage des interventions en cas d'épisodes catastrophiques de sécheresse à une réduction des risques de sécheresse:

- a) Mettre en place des interventions d'urgence et des mesures de secours qui confortent les objectifs des politiques nationales en matière de sécheresse et créent de nouvelles capacités permettant de réagir en temps opportun en cas de sécheresse;
- b) Définir des mesures d'urgence pour réduire les effets des sécheresses au moment où elles se produisent tout en diminuant la vulnérabilité à de futurs épisodes;
- c) Vérifier que les secours parviennent en temps voulu aux communautés/secteurs touchés;
- d) Établir un lien entre les secours en cas de sécheresse et les actions de préparation et d'atténuation, grâce à:
 - i) La détermination par les acteurs concernés des risques et des mesures d'atténuation;
 - ii) La collecte et l'analyse de l'information;
 - iii) Le recours à des processus fondés sur des données factuelles pour l'évaluation des risques et la hiérarchisation des mesures d'atténuation;
 - iv) Le recensement de mécanismes et de blocages institutionnels; et
 - v) L'intégration des systèmes de gestion de la sécheresse en reliant les mesures prises aux politiques et institutions existantes.

2. Renforcer les capacités et la résilience face aux dangers de la sécheresse dans les communautés vulnérables

35. Ces politiques de gestion de la sécheresse permettront aux pays touchés de renforcer et d'améliorer les capacités dont disposent les communautés vulnérables pour remédier rationnellement et avec efficacité aux dangers de la sécheresse et accroître leur capacité d'adaptation lors d'une sécheresse, en particulier en période de pénurie. C'est là l'un des principaux enjeux pour lesquels il est nécessaire d'élaborer des directives afin de sauver des vies et les moyens de subsistance des communautés vulnérables. Le renforcement de cette capacité et de la résilience diminuerait la nécessité d'interventions éphémères des gouvernements, donateurs et autres acteurs sous la forme d'une aide ou de mesures d'atténuation en cas d'épisodes catastrophiques de sécheresse. À cet égard, il est absolument indispensable de prêter davantage attention aux politiques nationales de gestion de la sécheresse qui favorisent une réduction des risques de sécheresse et orientent les efforts vers un renforcement des capacités et de la résilience au niveau local afin de faciliter une préparation efficace à la sécheresse.

36. Les mesures proposées ci-après ont pour objet d'améliorer le renforcement des capacités et de la résilience:

- a) Promouvoir des possibilités de formation afin de faire mieux comprendre comment les prévisions saisonnières et les aides à la décision peuvent servir aux groupes vulnérables et dans les secteurs vulnérables pour améliorer la résilience ou les capacités d'adaptation ainsi que la préparation;
- b) Élaborer un plan d'activités (de gestion) pour offrir une formation dans divers secteurs;
- c) Faire une large place à la formation des formateurs (en prévoyant par exemple du personnel pour les services de vulgarisation) afin de mieux faire connaître les moyens d'action aux groupes d'utilisateurs;
- d) Insister sur l'utilisation des informations sur les risques climatiques dans la gestion et les politiques;
- e) Comprendre les besoins des utilisateurs et les faire participer dès le départ à la mise au point des aides à la décision;
- f) Faire appel aux médias pour mobiliser le grand public et les décideurs, et recevoir des informations en retour concernant l'efficacité des mesures de secours d'urgence;
- g) Évaluer la possibilité de disposer d'outils d'alerte précoce et d'aides à la décision ainsi que de méthodes facilitant la planification de la préparation à la sécheresse et l'élaboration des politiques;
- h) Évaluer les risques de sécheresse, déceler les menaces potentielles et déterminer le degré de vulnérabilité des populations et secteurs économiques locaux en cas de sécheresse ainsi que la manière dont cette vulnérabilité varie d'une région à l'autre à l'intérieur d'un même pays;
- i) Évaluer les moyens dont dispose le pays pour mettre en place les systèmes d'alerte précoce à la sécheresse, déceler les lacunes et prendre les dispositions appropriées pour développer et renforcer les moyens en question afin que ces systèmes soient efficaces;
- j) Évaluer les aides à la décision qui existent en étroite collaboration avec les groupes d'utilisateurs dans différents secteurs touchés par les sécheresses et améliorer ces aides en tirant parti des innovations afin de fournir une information meilleure et plus actuelle pour la prise de décisions;

k) Encourager une collaboration multidisciplinaire entre météorologues, hydrologues, pédologues, écologistes, agronomes, spécialistes des sciences sociales et du comportement, experts des systèmes de santé, etc., pour la collecte de données (y compris de métadonnées) et la mise au point à l'intention des groupes d'utilisateurs de produits destinés à lutter contre la sécheresse; et

l) Développer les capacités des utilisateurs et des décideurs.

3. Établissement d'une articulation entre les interventions pour la réduction du risque de sécheresse, la mise au point de moyens de subsistance résilients et une gestion durable des terres

37. Pour que les politiques de gestion de la sécheresse soient efficaces, il faut que les interventions associées pour réduire les risques de sécheresse soient considérées et traitées comme faisant partie intégrante des activités nationales de développement. Dans le même temps, il est nécessaire que les stratégies et programmes de développement des pays prennent en compte le risque d'épisodes catastrophiques de sécheresse afin de prévenir ou de réduire autant que faire se peut les effets négatifs des dangers auxquels l'existence et les moyens de subsistance des populations vulnérables se trouvent exposés à cause de la sécheresse. Les politiques de gestion de la sécheresse devraient donc permettre aux pays touchés d'accepter l'idée qu'en raison de la destruction et des pertes dues aux épisodes catastrophiques de sécheresse ainsi que de l'énormité du coût de l'aide apportée aux populations vulnérables pour se relever, il n'est pas possible de parvenir à un développement durable sans prendre en compte globalement les questions de réduction du risque d'épisodes catastrophiques de sécheresse, ce qui va également de pair avec la nécessité de placer les politiques de gestion de la sécheresse au centre des priorités en matière de développement durable et de réduction des risques de sécheresse. Cela accroît la résilience des populations vulnérables face aux effets de la sécheresse et fait simultanément progresser d'autres objectifs de développement qui ont pour but d'améliorer et de sauvegarder la qualité de vie des populations vulnérables et de l'ensemble de la communauté.

38. Les mesures proposées ci-après ont pour objet de renforcer les liens entre la réduction des risques de sécheresse, le développement de moyens de subsistance résilients et la gestion durable des terres:

a) Mettre en place des politiques globales de développement à l'appui de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement ainsi que de l'utilisation et de l'occupation des terres;

b) Accorder un rang de priorité élevé aux initiatives en matière de gestion de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la réduction des risques;

c) Améliorer la capacité des collectivités locales à surmonter efficacement et au moindre coût les épisodes catastrophiques de sécheresse en améliorant leur capacité d'adaptation en période de sécheresse lorsque les ressources se font rares et aussi lorsqu'elles sont abondantes; et

d) Renforcer la résilience et réduire la nécessité d'interventions éphémères des gouvernements, donateurs et autres acteurs sous la forme d'une aide en cas d'épisodes catastrophiques de sécheresse.

4. Élaboration de nouvelles mesures de gestion de la sécheresse pour améliorer les mesures de préparation et d'atténuation

39. La mise au point et l'adoption de politiques efficaces de gestion de la sécheresse devraient faciliter l'élaboration de mesures destinées à pallier les effets de la sécheresse sur les communautés vulnérables. Ces mesures devraient être véritablement incorporées dans

les programmes, plus vastes, de développement socioéconomique et politique des pays touchés, ce qui aurait pour effet de rendre les existences et moyens de subsistance résilients et durables. Les politiques permettront également aux pays de combler les éventuelles lacunes dans la gestion de la sécheresse, y compris l'absence de cadres directifs adéquats ou l'inexécution de politiques de lutte contre la sécheresse; le développement aura tendance à se trouver freiné dans des secteurs importants habituellement touchés par la sécheresse, par exemple l'agriculture (en particulier les petites exploitations agricoles), la santé, l'éducation et l'environnement. Ces politiques feront également le lien, absolument indispensable, entre la gestion de la sécheresse et d'autres politiques de développement, servant d'appui à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'utilisation et l'occupation des sols, qui peuvent atténuer les conflits liés aux ressources et la baisse de la productivité. Les politiques nationales de gestion de la sécheresse devraient être intégrées dans les politiques nationales et les cadres internationaux tels que les programmes d'action nationaux.

40. Les activités proposées ci-après ont pour objet d'améliorer la préparation à la sécheresse et les mesures d'atténuation:

- a) Agir de manière ciblée, depuis les travaux de recherche jusqu'à la mise en œuvre des politiques, au niveau des communautés;
- b) Aider à l'élaboration, la mise à l'essai et l'amélioration des méthodes et mesures visant à réduire la vulnérabilité et à améliorer la capacité des communautés, par exemple la gestion des risques de sécheresse, l'évaluation du coût-efficacité des méthodes et analyses ainsi que les analyses d'impact d'événements catastrophiques sur la société;
- c) Renforcer les capacités des populations, qu'elles soient touchées ou non, grâce au soutien des gouvernements et des institutions, à la fourniture d'informations, à des mesures d'incitation et à des cadres juridiques associés à des approches qui ont permis d'améliorer les capacités et de mener à bien des actions ciblées au niveau local;
- d) Mettre au point des mesures d'atténuation;
- e) Utiliser des relevés des effets de la sécheresse pour réaliser des évaluations probabilistes des risques de sécheresse et faciliter une planification et une gestion des risques de sécheresse par anticipation;
- f) Estimer la capacité des agriculteurs, y compris les petits exploitants, à fournir ou à obtenir et utiliser efficacement des informations pour la production agricole;
- g) Mettre au point des mesures antisécheresse qui renforcent l'idée que la gestion du risque est un élément essentiel d'une politique nationale de lutte contre la sécheresse tout en favorisant la gestion des ressources environnementales;
- h) Prévoir les incitations qui pourraient être données aux secteurs/groupes vulnérables afin que des mesures de gestion en fonction du risque aient plus de chance d'être adoptées à l'appui d'une politique nationale de lutte contre la sécheresse; et
- i) Renforcer les travaux de recherche afin de promouvoir un développement durable et d'accroître la capacité de résilience collective à la sécheresse.

5. Établir des systèmes efficaces et fiables d'alerte précoce, des niveaux de préparation et des capacités de mise en œuvre

41. Les politiques possibles de gestion de la sécheresse doivent en principe améliorer ou favoriser l'établissement de systèmes efficaces et fiables d'alerte précoce à la sécheresse, les niveaux de préparation et les capacités de mise en œuvre à des niveaux appropriés dans les pays touchés, étant entendu que le choix du bon moment des interventions pour réduire les risques de sécheresse dépend d'un système efficace d'alerte précoce et de surveillance de la sécheresse, des niveaux de la préparation qui englobe la constitution d'un fonds de réserve efficace, et d'une capacité de mise en œuvre sur place.

42. Les politiques de gestion de la sécheresse contribueront à l'instauration d'un environnement facilitant la mise en place et l'adoption au niveau national de systèmes d'alerte précoce par anticipation qui avertissent les populations vulnérables, les gouvernements et leurs partenaires (donateurs et autres acteurs) de l'imminence d'une sécheresse ou d'une grave pénurie d'eau, ce qui facilite la mise en œuvre de mesures sur le terrain et évitent des interventions a posteriori. Elles aideront également les décideurs à mieux comprendre les systèmes de subsistance des populations vulnérables et feront émerger l'indispensable consensus sur la définition à donner à l'atténuation des risques de sécheresse, évitant ainsi l'adoption de mesures prises dans l'urgence et renforçant les activités de redressement qui contribuent à la durabilité des moyens de subsistance et sauvent des vies.

43. Appliquées sur le terrain, les politiques de gestion de la sécheresse amélioreront la capacité d'identifier, de concevoir, de planifier, de coordonner et de réaliser au bon moment des interventions favorisant des moyens de subsistance durables qui renforcent la résilience au sein des communautés vulnérables. L'élaboration et l'adoption de politiques de gestion de la sécheresse devraient permettre d'y voir plus clair dans les rigides systèmes de planification et les procédures financières complexes des grandes administrations et des organismes de coordination des Nations Unies qui, bien souvent, freinent les capacités de mise en œuvre, qu'il s'agisse du domaine couvert ou des compétences techniques sur le terrain.

44. Les politiques de gestion de la sécheresse favoriseront également la mise en place d'un fonds national de réserve en cas de sécheresse, qui sera alimenté par de multiples acteurs apportant une contribution en prévision de l'atténuation des effets de la sécheresse. Les gouvernements et le secteur privé seront donc en mesure d'entreprendre des interventions efficaces et appropriées concernant la préparation, l'atténuation ou les mesures d'urgence et de redressement pour faire face à la sécheresse et à la pénurie d'eau.

45. Les mesures proposées ci-après ont pour objet de renforcer les systèmes d'alerte précoce, les niveaux de préparation et les capacités de mise en œuvre:

a) Créer un flux continu d'informations harmonisées sur les risques que peut présenter la sécheresse pour différentes écorégions et leur population grâce à la prise de décisions efficaces aux niveaux local et national;

b) Créer et promouvoir au niveau national un vaste système intégré, efficace et facile à utiliser de surveillance de la sécheresse, en commençant par les initiatives qui existent déjà;

c) Évaluer le degré d'adéquation des réseaux existants, en particulier les réseaux météorologiques, hydrologiques et écologiques, aux fins de la surveillance de la sécheresse et de la qualité des données;

d) Examiner les dispositifs et procédures en place pour la collecte et l'analyse des données et s'assurer de l'existence d'une coordination entre de nombreux organismes et ministères aux différents niveaux administratifs;

e) Laisser libre cours aux collectivités locales pour créer, dans un esprit novateur, des produits finis, des outils de collecte d'informations ou des aides à la décision et veiller à ce qu'ils soient fournis en temps opportun aux utilisateurs finals;

f) Faciliter la mise au point et intégrer la réalisation effective de systèmes d'information précoce comportant des alertes aux effets potentiels sur les moyens de subsistance;

g) Créer aux niveaux local et national des moyens de surveillance et d'enregistrement systématiques des effets locaux de la sécheresse en temps réel;

h) Créer aux niveaux local et national des capacités de mesure et de contrôle de la qualité des données et veiller à ce que les systèmes d'alerte précoce à la sécheresse soient conçus de telle sorte qu'ils parviennent jusqu'aux collectivités locales (et que celles-ci puissent les utiliser); et

i) Aider à élaborer des solutions envisageables pour assurer la bonne coordination de la protection des moyens de subsistance, des alertes précoces, ainsi que des opérations de secours et des interventions.

6. Renforcer la coordination à tous les niveaux

46. Il faut promouvoir une coordination efficace à tous les niveaux pour que les politiques de gestion de la sécheresse puissent accroître la résilience. À cet égard, ces politiques fusionneront autant que faire se peut les systèmes de coordination morcelés qui peuvent exister à tous les niveaux en les rassemblant dans les structures de coordination distinctes qui ont été mises en place pour ce qui concerne les interventions en cas de sécheresse et le développement sur le long terme, y compris celles de nature financière, telles que les plans d'assurance, les budgets et les systèmes de taxes et de subventions.

47. Il convient de souligner que ces cadres doivent servir de complément à un développement socioéconomique à long terme afin que la réduction et la gestion des risques de sécheresse soient efficaces. Les politiques aideront donc à comprendre qu'il faut aborder la gestion de la sécheresse de manière coordonnée et harmonisée à l'aide d'un cadre intersectoriel afin qu'elle soit efficace sur le long terme.

48. Les mesures proposées ci-après ont pour objet de renforcer la coordination à tous les niveaux:

a) Comprendre les processus naturels et les activités humaines qui contribuent à la vulnérabilité et à la résilience d'une collectivité;

b) Comblent les lacunes dans les connaissances, les types d'information et les méthodes qui empêchent l'application efficace des méthodes en question. Un objectif clef dans ce contexte est de «renforcer les capacités des populations touchées»;

c) Travailler avec les collectivités exposées aux dangers de la sécheresse et leur apporter une aide pour leur permettre de gérer leur propre environnement de façon plus responsable et équitable sur le long terme en s'intégrant dans une structure mondiale qui appuie des actions éclairées, responsables et systématiques;

d) Encourager les ministères compétents et les institutions, tant publiques que privées, à apporter leur soutien, proposer des mesures incitatives, coordonner les données et l'aide à la prise de décisions, et légitimer des approches efficaces pour accroître les capacités et intensifier l'action;

e) Caractériser les effets de la sécheresse et cartographier la vulnérabilité, en tenant dûment compte des groupes et collectivités vulnérables;

f) Renforcer la coordination intersectorielle de l'évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse et des effets de la sécheresse et mettre en place des partenariats entre les acteurs concernés pour la réalisation d'études d'impact; et

g) Définir des critères pour évaluer l'importance des conséquences de la sécheresse et des facteurs de vulnérabilité et définir des mesures d'atténuation très efficaces.

49. Les mesures proposées ci-après ont pour objet de sensibiliser davantage au coût de l'inaction:

- a) Réunir des données sur les effets sociaux, environnementaux et économiques associés à des épisodes antérieurs de sécheresse et établir les tendances de ces effets à tous les niveaux et dans tous les secteurs;
- b) Comparer les coûts-avantages d'une politique publique axée sur les effets et les secours d'urgence après une sécheresse aux coûts-avantages d'une politique publique axée sur les risques, laquelle a pour objet d'investir dans des mesures d'atténuation qui réduisent les effets et la nécessité d'interventions de la part des gouvernements; et
- c) Calculer les coûts d'opportunité de l'intégration des connaissances scientifiques dans l'action publique.

IV. Méthodes proposées pour faire le point et rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre

50. À chaque session du Comité de la science et de la technologie, du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et de la Conférence des Parties:

- a) Le Comité de la science et de la technologie peut envisager d'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions un point permanent sur l'interface entre la science et la politique afin de délibérer et d'apporter des informations scientifiques sur une question thématique donnée, la sécheresse par exemple;
- b) À chaque session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Comité de la science et de la technologie organisera – sous la conduite de la Conférence des Parties – un échange de vues avec les Parties concernant une question thématique choisie afin d'en étudier en détail les conclusions et de présenter des propositions tangibles sur des initiatives potentielles pour remédier aux effets négatifs de la question thématique qui avait été choisie;
- c) Les Parties et tous les autres acteurs présenteront au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention leur point de vue au sujet des politiques fondées sur des données scientifiques concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse; ces points de vue, qui seront rassemblés par le secrétariat, seront utilisés lors de futurs échanges concernant l'élaboration de cadres directifs pour les activités de plaidoyer.

V. Conclusions

51. **Une politique nationale de gestion de la sécheresse devrait établir un ensemble explicite de principes ou de directives opérationnelles pour la gestion de la sécheresse et de ses effets. Cette politique devrait pouvoir s'appliquer dans les zones touchées qui présentent des conditions, une fonctionnalité de l'écosystème, des groupes de population et des secteurs économiques au niveau national analogues, et être conforme aux objectifs nationaux, régionaux et mondiaux de développement durable. À cet égard, une politique nationale de gestion de la sécheresse devrait permettre aux pays:**

- a) **De mettre en place des mesures anticipatives d'atténuation et de planification, une gestion des risques, un renforcement des capacités au niveau local, une communication avec le public et une gestion des ressources environnementales et naturelles comme éléments clés d'une politique nationale efficace de lutte contre la sécheresse;**

b) De renforcer la collaboration aux niveaux national, régional et mondial, y compris en associant les réseaux d'observation et les systèmes d'information, afin que le public ait une meilleure compréhension de la sécheresse et y soit mieux préparé;

c) D'incorporer dans les plans de préparation à la sécheresse des stratégies très complètes comportant un volet assurance et un volet financier et associant les administrations publiques, les partenariats public-privé et le secteur privé;

d) De prendre conscience de la nécessité de mettre en place des systèmes de protection nationaux pour les secours d'urgence fondés sur la bonne gestion des ressources naturelles et sur l'effort individuel aux différents niveaux de gouvernance; et

e) D'établir des liens entre les programmes de lutte contre la sécheresse et les politiques relatives aux priorités nationales afin que les interventions soient efficaces, bien gérées et axées sur l'utilisateur.

52. Les problèmes que rencontrent les pays pour élaborer une politique nationale de gestion de la sécheresse axée sur le risque sont complexes et leur solution exige une véritable volonté politique et une démarche coordonnée associant tous les niveaux de l'administration et diverses parties prenantes qui doivent être associées à l'élaboration de la politique. La planification des mesures de préparation et d'atténuation se fait par étapes et exige la participation de toutes les parties prenantes.

VI. Mesures proposées à l'intention des Parties

53. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention souhaitera peut-être recommander à la Conférence des Parties le texte de la décision ci-après dans laquelle elle approuve le cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse⁵:

La Conférence des Parties,

1. *Prie* le secrétariat de rendre compte de la mise en œuvre du cadre directif pour les activités de plaidoyer au cours des réunions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;

2. *Note* que l'intégration des actions relatives aux grandes orientations aux niveaux national et international dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, telle qu'indiquée dans le cadre directif pour les activités de plaidoyer, apporte les éléments nécessaires pour la mise en œuvre de la décision 8/COP.9 et la décision 9/COP.10 relatives à l'établissement de ces cadres directifs concernant des questions thématiques afin de remédier aux effets dommageables de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, en ayant à l'esprit les approches tenant compte de la sexospécificité;

3. *Recommande* que le secrétariat et les organes créés en vertu de la Convention renforcent l'interface entre la science et la politique, l'accent étant mis sur la sécheresse (y compris la rareté de l'eau);

4. *Souligne* combien il importe d'intégrer le cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la gestion de la sécheresse et de l'eau qui relève de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les actions que mènent actuellement à l'échelle internationale les organismes de l'ONU, comme le reconnaissent une série d'accords et d'instances à l'échelle mondiale;

⁵ Dans le présent document, le terme «sécheresse» comprend toujours la rareté de l'eau.

5. *Est consciente* de l'intérêt des résultats de la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse, organisée conjointement par l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

6. *Demande* aux partenaires de développement, au Fonds pour l'environnement mondial, au Mécanisme mondial et aux banques internationales et régionales de développement ainsi qu'à d'autres institutions financières d'apporter une aide au secrétariat et au processus découlant de la Convention en fournissant en temps utile des ressources supplémentaires, accessibles et en quantité suffisante afin de mettre en œuvre le cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse (y compris la rareté de l'eau).

54. La Conférence des Parties pourrait donc décider:

- D'approuver le cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse et la rareté de l'eau;
- D'inviter les pays à élaborer des politiques nationales de gestion de la sécheresse et à les intégrer dans des plans et mécanismes existants, en particulier les programmes d'action nationaux;
- De demander au Mécanisme mondial d'étudier les possibilités de partenariat pour la mise en œuvre de la politique de gestion de la sécheresse par le biais des programmes d'action nationaux;
- De demander au Comité de la science et de la technologie de faire le point des connaissances scientifiques disponibles concernant la sécheresse et la rareté de l'eau, et de faire des propositions pour documenter et combler les lacunes décelées dans les connaissances, en particulier dans un scénario relatif aux changements climatiques;
- De demander aux organisateurs de la troisième Conférence scientifique d'exposer la contribution que les connaissances scientifiques traditionnelles peuvent apporter à la gestion de la sécheresse et aux politiques de lutte contre la sécheresse;
- De demander au secrétariat et aux partenaires d'exploiter les résultats de la Journée mondiale de lutte contre la désertification de 2013, axée sur l'eau et la sécheresse, et de continuer à réaliser des actions de communication et de sensibilisation concernant les milieux qui, dans le monde, pâtissent de la sécheresse et de la rareté de l'eau;
- De demander au secrétariat de réexaminer la stratégie globale de communication et d'en renforcer les éléments relatifs à la sécheresse et à la rareté de l'eau;
- De demander au Mécanisme mondial d'élaborer des directives et d'aider les Parties à mettre en place un financement prévisible pour ce qui concerne la sécheresse et la rareté de l'eau, par exemple des plans d'assurance, etc.;
- De demander au secrétariat d'aider à réunir des documents sur les enseignements qui ont été tirés afin de faciliter l'éducation, le renforcement des capacités et la formation (notamment à l'aide de manuels et autres publications, le cas échéant), en particulier au niveau régional; et

- De demander au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention d'organiser, par l'intermédiaire du secrétariat, des échanges de vues sur l'action à mener concernant la sécheresse et la rareté de l'eau afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce cadre directif pour les activités de plaidoyer;
- D'élaborer des politiques nationales de gestion de la sécheresse, d'intégrer les politiques de lutte contre la sécheresse dans les programmes d'action nationaux et sous-régionaux qui seraient le principal instrument pour la mise en œuvre de ces politiques, et de consigner les résultats obtenus en prévision des futurs cycles de présentation des rapports;
- D'intégrer les plans de préparation à la sécheresse dans de plus vastes démarches de gestion durable des terres, par exemple celles adoptées pour la gestion des ressources et pour la gestion de l'eau et des bassins hydrographiques;
- D'augmenter les investissements dans un ensemble de mesures de gestion durable des terres lorsqu'elles sont dégradées afin d'aider les producteurs locaux (d'aliments) de mieux s'adapter à la sécheresse;
- De développer et renforcer les réseaux existants en rapport avec la gestion des terres afin de favoriser le partage de l'information, la coordination et la création de partenariats concernant les questions relatives à la sécheresse et à la rareté de l'eau au niveau des collectivités;
- D'étoffer les programmes de renforcement des capacités à l'intention des organisations locales qui luttent contre la sécheresse et de créer des partenariats avec les organisations de la société civile et le secteur des entreprises pour agir localement.

Annexe

[Anglais seulement]

Compendium of drought management practices at national level from the High-level Meeting on National Drought Policy

The key elements in a national drought⁶ management policy (NDMP) fall under the following areas:

- Promoting standard approaches to vulnerability and impact assessments;
- Implementing effective drought monitoring and early warning systems;
- Enhancing preparedness and mitigation actions;
- Implementing emergency response and recovery measures that reinforce NDMP goals; and
- Understanding the cost of inaction.

These proposed elements in each of the five areas are described in the following.

A. Promoting standard approaches to vulnerability and impact assessments

1. Understanding the natural processes and human activities that contribute to vulnerability and community resilience and how these will be integrated to inform risk reduction and management. This involves:
 - (a) Addressing the gaps in knowledge, types of information and methodologies that prevent the effective application of these methodologies. A key goal is the enablement of affected populations;
 - (b) Working with communities (broadly defined) facing hazards to manage their own environments more responsibly and equitably over the long term by participating in a global structure that supports informed, responsible and systematic actions to improve local conditions in vulnerable regions; and
 - (c) Encouraging governments, departments and institutions, both public and private, to provide support and incentives, coordinate data collection and dissemination, provide decision support, and legitimize successful approaches to increasing capacity and action.
2. Characterize and integrate drought-related impacts, vulnerability and risk information to identify proactive mitigation actions and measures.
3. Record drought impacts on and conduct risk assessments for vulnerable economic sectors, including but not limited to:
 - (a) Rain-fed agricultural production:
 - (i) Impact(s): reduced or no yields; increases in extreme events; and accelerating negative trends in rainfed agriculture productivity;

⁶ In this document, 'drought' always includes water scarcity.

- (ii) Potential mitigations: imports (short term); choosing to sow different crops or not sow at all (short term); and application of improved agronomic practices (e.g. no tillage);
- (b) Irrigated agricultural production:
 - (i) Impact(s): reduced yields; vulnerability of water resources; reduced water quantity; and poor water quality;
 - (ii) Potential mitigations: water rationing; review of water allocation; sowing dryland crops; and introduction of water banks for the temporary transfer of water rights;
- (c) Livestock production:
 - (i) Impacts: weight loss; mortality; destocking; increased incidence of diseases; and lower fertility and reproduction rates;
 - (ii) Potential mitigations: destocking; feed distribution; cattle parking/relocation of herds; nomadic migration; and use of special reserved areas (stock routes and stock reserves);
- (d) Water:
 - (i) Impacts: degraded water quality (salinity, biochemical oxygen demand/chemical oxygen demand); surface water shortages; overdrawing and depletion of groundwater; and increased competition and conflict over water;
 - (ii) Potential mitigations: ex ante identification of supplemental and alternative sources of water; use of reserve sources of groundwater; technical optimization of water resources; water laws and rules for special circumstances; dry-year options (sale, expropriation, restrictions) using critical drought thresholds; development of critical thresholds; prediction of future water use to determine zoning; realization of water reservoirs or farm ponds; interconnection of urban or rural water supply systems; and establishment of a water security plan for all rural and urban areas with respect to climate change;
- (e) Environment:
 - (i) Impacts: ecosystem degradation; loss of biodiversity; species migration and extinction; landscape change and wind erosion; increased risk of wildfires; and impacts on fisheries;
 - (ii) Potential mitigations: maintenance of environmental flows;
- (f) Transportation:
 - (i) Impacts: reduced transportation and navigation on rivers and lakes;
 - (ii) Potential mitigations: preparation of alternate transportation plans using railways and roadways;
- (g) Health:
 - (i) Impacts: increases in morbidity and mortality; increased suicide rates; incidence of wind-, dust- and vector-borne diseases and respiratory illnesses; degradation of sanitation; decreasing levels of nutrition; depression, trauma and suicide; and increased use of and dependence on drugs and alcohol;

- (ii) Potential mitigations: food supplements; food stockpiling; more robust social safety nets; improved access to mental and physical health care; and access to counselling services;
- (h) Tourism and recreation:
 - (i) Impact(s): loss of recreation areas, decline of tourism revenue; and reduction in taxes collected;
 - (ii) Potential mitigations: improved management of water reservoirs; and reallocation of water supplies between user sectors;
- (i) Energy:
 - (i) Impacts: decreased hydropower production; brownouts and blackouts; increased demand; and destruction of transmission lines;
 - (ii) Potential mitigations: energy restrictions; improvements in efficiency; alternative energy supplies; and diversification of energy sources;
- (j) Society:
 - (i) Impacts: migration and loss of community; decreased marriage rates; increased divorce rates; increased suicide rates; increased conflicts; loss of assets and reduced property values; increased theft and crime; impacts on traditional cultures and practices; gender inequality; and migration of population from farm/rural areas to urban areas;
 - (ii) Potential mitigations: social protection and cash-transfer programmes; diversification of rural livelihoods; employment programmes and schemes; and provision of counselling services;
- (k) Education:
 - (i) Impacts: school dropout rates (short-term); and lower school enrolment (longer term);
 - (ii) Potential mitigations: targeted social protection (e.g. Bolsa Família); and mid-day meal schemes to prevent school dropouts;
- (l) Cost of emergency response programs:
 - (i) Impacts: amount spent on relief and response;
 - (ii) Potential mitigations: insurance schemes; better targeted response programmes; and improved monitoring of impact sectors to determine when measures should be implemented; and
- (m) Secondary and tertiary impacts on economic productivity:
 - (i) Impacts: loss of income and productivity; opportunity costs; and higher personal debt levels;
 - (ii) Potential mitigation: employment guarantee schemes; and loan waivers.

4. Elicit information from key stakeholders on important issues and their needs for seasonal and longer-term climate information.
5. Assess socioeconomic and management characteristics, capacity-mapping and trends in countries/communities of concern, and include standards for data collection.
6. Develop risk assessments and profiles showing physical, social, economic and environmental pressure on a community at global, regional and local scale to determine who and what is at risk and why.
7. Understand effective decision-making in the context of drought risk management, i.e. what it is and how it can be improved. This involves:
 - (a) Conducting research on decision-making, risk perceptions and the implementation of risk management and mitigation programmes; and
 - (b) Including critical actors at each jurisdictional level as well as their risk assumptions, their needs for different types of information, and the design of an information infrastructure that would support their decisions at critical entry points.
8. Conduct risk profiles prior to the onset of droughts and record drought impacts on vulnerable populations. Risk profiles should take vulnerable groups into account, including but not limited to:
 - (a) Women;
 - (b) Children;
 - (c) The elderly;
 - (d) The invalid, infirm and ill;
 - (e) The landless;
 - (f) Farmers;
 - (g) Pastoralists;
 - (h) Marginalized communities; and
 - (i) Indigenous communities and populations.
9. Develop, test and improve methodologies and measure progress in reducing vulnerability and enhancing community capacity, e.g. with regard to drought risk management, the cost-effectiveness of methodologies and analyses, and societal impacts of catastrophic events.
10. Strengthen cross-sectoral coordination in assessing drought vulnerability and impacts as well as partnerships among the state, academia and the private sector for conducting impact assessments. This involves:
 - (a) Assessing impediments and opportunities related to the flow of information, including issues of credibility, legitimacy, compatibility (appropriate scale, content, ability to be matched with existing practices) and acceptability; and
 - (b) Developing/testing common drought risk reduction practices and coordinating information flow from different organizations in easily understandable language for all affected communities in countries and communities at risk.

11. Develop and mainstream the effectiveness of impact assessments for early warning information systems that include warnings for potential impacts on livelihoods.
12. Build capacities of affected populations through support from governments and institutions, the provision of incentives, and the legitimization of successful approaches to increasing capacity and action at local level.
13. Identify and assess vulnerable people and communities. Factors to consider include, but are not limited to, the following:
 - (a) Gender;
 - (b) Age;
 - (c) Ethnicity;
 - (d) Political status;
 - (e) Dependency on agriculture;
 - (f) Level of wealth/poverty and human development;
 - (g) Education status;
 - (h) Access to natural assets;
 - (i) Access to alternative supplies of water and fodder;
 - (j) Access to markets;
 - (k) Baseline health;
 - (l) Livelihood/employment options and access to alternative/supplemental employment;
 - (m) Social networks and level of isolation;
 - (n) Access to infrastructure;
 - (o) Underlying climate variability; and
 - (p) Previous exposure to droughts, floods and other hazards.
14. Develop criteria to weigh the importance of drought impacts and vulnerability factors and to identify high-leverage mitigation actions.
15. Develop mitigation actions for various points during drought episodes to enable the implementation of appropriate mitigation actions at the outset and termination. This involves:
 - (a) Using drought impact records to develop probabilistic drought-risk assessments and facilitate proactive planning and drought-risk management; and
 - (b) Considering the abilities of farmers to receive and use information.

16. Systematically monitor and record local drought impacts in real time using drought early warning systems; this information should be made available in a timely fashion to local communities.
17. Develop common methodologies and terminology to assess drought vulnerability for determining drought risk at multiple spatial scales and across political borders.

B. Implementing effective drought monitoring and early warning systems

18. Identify and evaluate existing comprehensive, integrated drought monitoring systems that incorporate multiple climate, water, soil and crop parameters and socioeconomic and environmental indicators and indices to fully determine the magnitude, spatial extent, trends, duration, and potential impacts of droughts. This involves:
 - (a) Establishing and supporting a comprehensive and effective integrated drought monitoring system at national level;
 - (b) Ensuring that relevant parameters for climate, water, crops and soil, and socioeconomic and environmental indicators and indices are collected and made available through the system;
 - (c) Placing more emphasis on supporting research to determine the magnitude, spatial extent, trends, duration and potential impact of droughts on social, environmental and economic aspects in the region/country;
 - (d) Using an appropriate classification system for different types of droughts – e.g. meteorological, agricultural, hydrological and socioeconomic droughts – while regularly communicating drought information; and
 - (e) Developing effective delivery systems for the dissemination of information to the user community for improved decision-making.
19. Assess the adequacy of networks, particularly meteorological, hydrological and ecological networks, for drought monitoring and data quality. This includes:
 - (a) Ensuring that an adequate and coordinated network of meteorological, hydrological and ecological stations is established in the country to provide good spatial characterization of droughts;
 - (b) Ensuring that the meteorological, hydrological and ecological stations have the necessary instruments in good working condition to provide relevant data;
 - (c) Taking full advantage of advances in instrumentation technology, such as Data Collection Platforms (DCPs), automatic weather stations, telemetry and hydroprobes in automating data collection;
 - (d) Using gridded products to compensate for gaps in station networks to create a time series using climate monitoring products;
 - (e) Encouraging the wider availability and use of remote sensing data/products and providing training to natural resource managers and policymakers on properly interpreting these products;
 - (f) Implementing effective data management and data quality control systems, including proxy data consistent with World Meteorological Organization quality control procedures;

- (g) Ensuring the long-term sustainability of meteorological, hydrological and ecological networks in order to regularly provide the user community with relevant information; and
 - (h) Assessing the needs of the user community in terms of specific information requirements for making time sensitive decisions.
20. Examine current arrangements and procedures for coordinating the collection and analysis of meteorological, hydrological and ecological data and eliminate fragmentation between various agencies and ministries at the different administrative levels. This involves:
- (a) Encouraging close collaboration among meteorological, hydrological, ecological and other relevant agencies in collecting comprehensive drought data;
 - (b) Developing standard protocols for data collection and analysis;
 - (c) Establishing a centralized authority for the analysis and quality control of meteorological, hydrological and ecological data to generate integrated products related to droughts; and
 - (d) Determining the most user-friendly format for the integrated data for easier access and use by both researchers and practitioners.
21. Evaluate existing procedures for data sharing during drought, including aspects such as monitoring, preparedness, mitigation and response. These involve:
- (a) Reviewing existing data sharing practices and procedures;
 - (b) Encouraging regular interaction between all relevant agencies and institutions at local, national, and regional level in developing specific drought products for all sectors affected by droughts;
 - (c) Adopting standards for sharing data and products with all sectors concerned with the impacts of droughts;
 - (d) Promoting a policy of free, open and unrestricted exchange of data, information and products with all interested agencies and institutions in the public and private sectors; and
 - (e) Establishing a rigorous monitoring system to ensure that data, information and products are shared freely between institutions and agencies in a timely manner.
22. Assess the availability of early warning and decision-support tools and methodologies in support of drought preparedness planning and policy development. This involves:
- (a) Comprehensively assessing drought risks; identifying potential threats and determining the degree of vulnerability of local populations and economic sectors to droughts and how these vulnerabilities vary by region within a country;
 - (b) Evaluating the existing capabilities in the country for the early warning of droughts, identifying gaps and taking appropriate steps to develop and strengthen national capabilities for providing effective early warning of drought;
 - (c) Evaluating existing decision-support tools in close collaboration with the user communities in different sectors impacted by droughts and improving these

- tools by taking advantage of innovations to provide better and more timely information for decision-making;
- (d) Promoting multidisciplinary collaboration among meteorologists, hydrologists, soil scientists, ecologists, agronomists, social/behavioural scientists, health care system experts and others in the collection of data (including meta-data) and the generation of drought products for the user community; and
 - (e) Considering the capabilities of users and policymakers.
23. Assess the current ability to make regional outlooks and forecasts with regard to the duration and severity of drought, build capacities in making these forecasts and enhance communication to users. This involves:
- (a) Encouraging investments to strengthen research capacity at national, regional and local levels into the causes and effects of climate variations and long-term climate prediction to provide early warnings for drought;
 - (b) Collaborating with the Global Producing Centres for Long-range Forecasts and the Regional Climate Centres to boost countries' abilities to provide seasonal, intra-seasonal and inter-annual forecasts and skill indicators for drought outlook and decision-making;
 - (c) Assessing past and current droughts in the context of trends and extreme events that affect the duration and severity of droughts; and
 - (d) Improving capabilities to forecast and develop future drought predictions.
24. Evaluate the four phases of drought risk management: vulnerability and risk assessment; monitoring and early warning systems; preparedness and mitigation; and emergency response and recovery. This involves:
- (a) Establishing an evaluation procedure for each of the four phases;
 - (b) Implementing a feedback process in the drought life cycle to learn from past practices in mitigation and/or prevention, preparedness, response and recovery strategies;
 - (c) Ensuring that early warnings are delivered to decision-makers in a timely fashion and in appropriate formats, and that preparedness, response and recovery plans are in place;
 - (d) Ensuring that drought early warning systems are always functional and incorporate a tiered approach based upon the severity of the event;
 - (e) Developing long-term solutions in addressing recurrent/multi-year droughts; and
 - (f) Identifying appropriate and sector-specific triggers for the timely implementation of mitigation actions.
25. Examine the need for developing useful end products, information or decision-support tools for delivery to the end users. This involves:
- (a) Ensuring that the user community in different sectors impacted by droughts is involved from the outset in the development of useful end products, information and decision-support tools in order to ensure that they meet their needs and expectations;

- (b) Developing appropriate decision-support tools and climatological end products covering all aspects of drought to assist users in their drought risk management decision-making; and
 - (c) Including extension service personnel and boosting their capabilities in understanding and using drought indices to better disseminate information regarding the four phases of drought risk management.
26. Assess the capacity of delivery systems to disseminate data, information, products and services to users in a timely manner to enhance their usefulness in decision-support. This involves:
- (a) Undertaking a review of past and present delivery systems for disseminating drought services to end users and using the review findings and recommendations as the basis for developing user-friendly delivery systems;
 - (b) Establishing a procedure/survey to ensure that the needs of decision-makers are being adequately met by the delivery system and modifying the system as required;
 - (c) Designing data presentation and products to meet the specific needs of various decision-makers (do not make users search through all data but provide access to different products for different groups, e.g. agriculture, education, policymakers);
 - (d) Using the most cost-effective and modern methods for information delivery including Internet, social media (Facebook, Twitter, etc.), social gatherings, mobile phones, radio, TV, etc., which are appropriate to the local conditions; and
 - (e) Placing emphasis on training user communities to use decision-support tools and products.

C. Enhancing preparedness and mitigation actions

27. Develop drought response measures that reinforce the concept of risk management as a key element of an NDMP while promoting environmental stewardship. This involves:
- (a) Emphasizing a fundamental need for an integrated drought monitoring and analysis system;
 - (b) Establishing drought triggers or thresholds for taking action;
 - (c) Differentiating between normal seasonal dry periods and prolonged drought situations in the context of implementing emergency relief and response measures;
 - (d) Continuing the assessment of socioeconomic consequences/impacts of specific drought events;
 - (e) Identifying emergency measures that will reduce the impact of current drought while reducing vulnerability to future occurrences (these measures should, at least, be neutral);
 - (f) Establishing an effective communication and awareness-building strategy for public education;
 - (g) Developing a policy to ensure that relief reaches affected communities/sectors in a timely fashion; and

-
- (h) Providing a drought fund for relief and response as part of an NDMP.
28. Promote training opportunities to enhance understanding on how seasonal forecasts and decision-support tools can be applied by vulnerable groups and within vulnerable sectors to improve resilience/coping capacities and preparedness. This involves:
- (a) Developing a business (management) plan to carry out training in various sectors;
 - (b) Emphasizing training of trainers (e.g. extension service personnel) to better communicate policy instruments to user communities;
 - (c) Stressing the use of climate risk information in management and policy;
 - (d) Understanding user needs and involving users in developing decision-support tools from the outset; and
 - (e) Employing the media to engage the public and policymakers and receiving feedback on the effectiveness of emergency relief measures.
29. Identify incentives that could be provided to vulnerable sectors/groups to enhance the adoption of risk-based management measures in support of an NDMP. This involves:
- (a) Considering financial incentives (implementation of a government-approved programme to provide loans on a tax-free basis to stimulate the implementation of drought mitigation measures);
 - (b) Linking drought relief to the establishment/implementation of drought plans at any level;
 - (c) Instituting a policy whereby a portion of funds provided for emergency drought relief payments must be directed towards mitigation measures to reduce the impacts of future droughts;
 - (d) Evaluating existing drought insurance plans or schemes in terms of how effectively the plans promote rewarding the wise stewardship of natural resources and sustainable development; and
 - (e) Using rewards for drought preparedness and effective response, and matching funds to finance preparedness plans.
30. Identify and communicate successful examples of how inter-agency or interministerial coordination enhanced drought monitoring, mitigation, response and planning (e.g. US Drought Monitor, North American Drought Monitor, the Australian drought monitor and the State of Ceará in Northeast Brazil, drought and climate monitoring centres).
31. Examine how drought drills or exercises could effectively be used to promote more effective institutional coordination for preparedness and response.
32. Collect local and traditional knowledge and incorporate it into the decision-making process.
33. Ensure connections between science and policy aspects.

D. Implementing emergency response and relief measures that reinforce national drought management policy goals

- 34. Develop adequate linkages between early warning and relief and response.
- 35. Carry out rapid assessment of ongoing drought emergencies. This involves:
 - (a) Preparing diagnostic tools for rapid assessments; and
 - (b) Establishing and training inter-agency diagnostic teams (pre-emergency).
- 36. Conduct research that evaluates the effects of drought relief measures on societal vulnerability. This involves:
 - (a) Identifying case studies at local level on how risk management can reduce vulnerability (i.e. reduce impacts and improve resilience);
 - (b) Diversifying activities and portfolios of assets as a drought mitigation strategy (e.g. in crop production);
 - (c) Assessing the effectiveness of drought policies and looking for areas of improvement and refinement; and
 - (d) Using risk mapping to identify vulnerabilities to help develop appropriate drought policies.

E. Understanding the cost of inaction

- 37. Document the social, environmental and economic impacts associated with past drought events and impact trends for all levels and sectors.
- 38. Understand the cost-benefit relationships between a reactive, post-drought impact and emergency relief government policy vs. a risk-based government policy directed towards investment in mitigation actions that reduce impacts and the need for government interventions.
- 39. Derive opportunity costs involved in translating science into policy action.

F. National drought management policy: the way forward

The challenge that nations face in developing a risk-based NDMP is complex and requires political will and a coordinated approach involving all levels of government and diverse stakeholders who must be engaged in the policy development process. One tool that has been essential in providing guidance in developing drought preparedness and mitigation plans in the United States of America is a 10-step planning process. This step-by-step approach has been modified and provided below as one approach for assisting nations with the national drought policy development process. The terminology from the original 10-step process has been modified slightly to reflect the objective of developing an NDMP vs. a preparedness or mitigation plan as was originally intended.

- Step 1:** *Appoint* an NDMP commission or task force.
- Step 2:** *State* or *define* the goals and objectives of a risk-based NDMP.
- Step 3:** *Seek* stakeholder participation; *define* and *resolve* conflicts between key water-use sectors.
- Step 4:** *Inventory* data and financial resources available and *identify* groups at risk.

Step 5: *Prepare/write* the key tenets of an NDMP, including the following elements:

- Monitoring, early warning and prediction;
- Risk and impact assessment; and
- Mitigation and response.

Step 6: *Identify* research needs and *fill* institutional gaps.

Step 7: *Integrate* the science and policy aspects of drought management.

Step 8: *Publicize* the NDMP and *build* public awareness.

Step 9: *Develop* educational programmes for all age and stakeholder groups.

Step 10: *Evaluate* and *revise* the NDMP.

The tenets of a national drought policy require periodic evaluation and revision in order to incorporate new technologies, lessons learned from recent drought events, changes in vulnerability, and so forth. Nations are advised to complete periodic assessments of their national drought policy, conduct drought exercises to ensure the highest level of coordination between government agencies, ministries and/or non-governmental organizations, and revise or update the policy accordingly.
